

Procès verbal de la réunion ordinaire du 21 décembre 2018

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 14 décembre 2018 s'est réuni le 21 décembre 2018 à 20 heures 00 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malauron, Chanudet, Battut, Boyer, Lascourbas, Meynard.

Mmes Charbonnel Dessemond, Loulergue, Morele.

Absents excusés : Mme Tomassi.

Secrétaire de séance : Christophe Boyer

Ordre du jour :

- Centre de secours de Crocq
- Devis travaux de menuiserie
- Demande de subvention école primaire de Crocq
- Rapport assainissement
- Tarifs assainissement au 1/1/2019
- Rapport CRC
- Rapport annuel SIAEP
- Commission Jeunesse
- Questions diverses
- Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Centre de secours de Crocq

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du centre de secours de Crocq.

Il présente à l'assemblée les plans des futurs locaux et le chiffrage estimatif des travaux.

Il précise que les communes rembourseront leur quote-part à raison de 50 % du montant HT après déduction des subventions (répartition au prorata de la population totale desservie augmentée des intérêts suivant le choix de participation).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- sous réserve que toutes les communes prennent en charge leur part, donne son accord pour une participation à l'emprunt sur une durée de 15 ans,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents liés à ce dossier.

Devis travaux de menuiserie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de changer les volets du logement de l'ancienne poste et présente le devis de l'entreprise Fayette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Fayette pour un montant TTC de 802.80 €.

Demande de subvention école primaire de Crocq

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de l'école primaire de Crocq qui nous sollicite afin de leur attribuer une aide financière pour la mise en place de deux projets pédagogiques : une classe « montagne » et un projet artistique Tapisserie. Il précise que 10 enfants domiciliés sur la Commune sont concernés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de verser 55 € par enfant
- charge Monsieur le Maire d'inscrire la somme de 550 € au BP 2019 et de verser 55 € par enfant qui aura effectivement participé.

Rapport assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif du service public de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport.

Tarifs assainissement au 1/1/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs actuellement pratiqués pour l'assainissement sont les suivants :

- 40 € part fixe,
- 0.85 € les 120 premiers m3 utilisés,
- 0.50 € les suivants.

Il propose de les revoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à compter du 1er janvier 2019, les tarifs comme suit :

- 45 € part fixe,
- 0.85 les 120 premiers m3 utilisés,
- 0.50 € les suivants.

Rapport Chambre Régionale des Comptes

Les conseillers ont pris connaissance du rapport.

Rapport annuel SIAEP

Il est disponible au secrétariat de mairie.

Création d'une Commission Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une commission jeunesse.

Madame Sophie CHARBONNEL DESSEMOND expose les critères proposés et le mode de fonctionnement de cette commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de créer une Commission Jeunesse
- Adopte les critères suivants :
 - Nom : Commission Jeunesse
 - Tranches d'âge : 9-16 ans
 - Nombre de sièges : 3 à 5
 - Respect de la parité à un près
 - Durée du mandat : 1 an
 - Personne qui animera cette commission : Sophie Charbonnel, Conseillère municipale
 - Nombre de réunions : au moins 1 plénière, 2 commissions, 2 conseils municipaux
 - Budget : 100€ avec possibilité d'une régie pour recettes supplémentaires
 - Les enfants doivent être domiciliés sur le territoire de la Commune, à temps plein, ou à temps partagé.

Questions diverses

Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier (seuil entre 0 et 25 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

Archives

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'inspection des archives communales et précise que le travail restant sera effectué dans le courant du 1^{er} semestre 2019.

Le Conseil Municipal souhaite respecter la loi et déposer au service départemental d'archives compétent à l'expiration d'un délai de 120 ans les registres d'état civil et de 50 ans les autres documents n'ayant plus d'utilité administrative pour y être conservés à titre définitif.

Informations

Défibrillateur : la CNP nous a attribué la somme de 735 €.

Saison pêche 2018 : bilan.

Total dépenses : 1 565.80 €

Total recettes : 1 946 € (avec 1 626 € de cartes vendues)

Restructuration du réseau des trésoreries : à compter du 1^{er} janvier 2019, nous dépendrons de la trésorerie d'Aubusson.

CLECT : non réunie car le prestataire n'a pas fourni le travail pour lequel il a été payé en partie.

CODEV : Monsieur Dessemond a demandé sa désinscription.

SPANC : compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2018 disponible au secrétariat.

Courrier de Mme Michelot : lecture. Le Conseil va réfléchir à une solution d'amélioration des performances énergétiques du logement.

Remerciements : Peinture de la Croix place de l'Eglise : remerciements à M. et Mme Meynard Jean qui l'ont repeinte gracieusement.